

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Andréanne Simard-Dionne**

<https://www.cadre21.org/membres/47446585c2d9ce5128d094e6>

Date d'obtention : 2021-04-29 16:47:36

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention sexto est une entente entre le service de police et un établissement scolaire pour aider les intervenants dans la gestion des sextos. La trousse est montée en étape à suivre et l'intervenant doit appliquer le protocole précis. Elle se fait dans le respect de la confidentialité. La grille d'évaluation permet d'évaluer les circonstances, la nature, l'intention et la portée des actes et elle permet à l'intervenant de recueillir l'information nécessaire. Dans la trousse, il y a un guide et un ensemble de démarches à privilégier en cas de doutes de situation de sextage. Toutefois, en cas de doutes, si un intervenant croit être en présence d'un acte malveillant, il est recommandé de ne pas compléter la grille et d'aviser le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je trouve que cette formation est très pertinente puisque les sextos sont des problématiques courantes dans l'école et que nous serons mieux outiller pour intervenir auprès des jeunes. Également, nous pourrons prendre le temps de sensibiliser les jeunes à l'acte qu'ils peuvent faire. C'est également une formation qui est riche en information et qui nous guide vers des pratiques communes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

La confidentialité et l'intégrité des jeunes en respectant et en ne cherchant pas à voir les photos partagées intimes. Veiller à recueillir l'information sans jugement et ne pas influencer leur parole. S'assurer de rencontrer l'élève dans un endroit calme et seul (ne pas faire la trousse en présence d'autres élèves ou d'intervenants) et contacter le service de police dans les dossiers impliquants la trousse sexto.